



Formulaire de déclaration
LEDVANCE Think Smart 01.03.2021 – 31.12.2022

Règlement :

Période : 01.03.2021-31.12.2022

Produits participants : Systèmes LMS de LEDVANCE, Luminaires DALI et Smart+ WiFi Indoor, LMS DALI composants, et Connected Tubes conformément aux produits mentionnés ci-dessous

Règlement : Pendant cette période, LEDVANCE Benelux rembourse 10,00 € hors TVA par produit sur les frais de montage pour les BIOLUX, VIVARES DALI et Zigbee et 50,00 € pour le controlunit des Systèmes BIOLUX et VIVARES

LEDVANCE Benelux rembourse dans cette période 5,00 € hors TVA par produit des frais d'installation pour les luminaires indoors LEDVANCE DALI + WiFi (n'appartenant pas au système Vivares) et les composants LMS OSRAM.

LEDVANCE Benelux rembourse dans cette période 2,50 € hors TVA par produit des frais d'installation du système OSRAM T8 Connected LED Tubes

Le remboursement est de maximum 1.000 € net par projet envoyé et approuvé (si LEDVANCE a reçu des photos et un accord signé pour publication). Le règlement se fera via le grossiste LEDVANCE. Veuillez envoyer en annexe une copie de la facture de votre grossiste.

Mon grossiste LEDVANCE est :

Les luminaires sont utilisés dans :

Spécifiez des types et pcs

J'ai lu les conditions de l'action et marque mon accord.

Nom : _____ Société : _____

Fonction : _____ E-mail : _____

Adresse : _____ Code postal/ localité : _____

Tél : _____
(en caractères d'imprimerie svp)

Date/lieu

Signature



BENELUX.LEDVANCE.COM

Pour information : Les demandes peuvent être introduites jusqu'au 31.12.2022 au plus tard via LEDVANCE Benelux B.V. LEDVANCE se réserve le droit d'effectuer des contrôles au hasard. Vous pouvez envoyer ce formulaire avec une copie de la facture par e-mail à l'adresse : benelux@ledvance.com à l'attention du dépt. marketing.

Déclaration de confidentialité

Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour les besoins de cette campagne

Partage de vos données personnelles

LEDVANCE Benelux fait partie du groupe LEDVANCE. Dans certains cas, nous transférons vos données personnelles à d'autres entreprises LEDVANCE qui traitent les données elles-mêmes ou ensemble. Nous transférons les données, entre autres, aux fins suivantes :

- A des fins de marketing et de publicité si vous nous avez donné votre consentement explicite à cet effet, dans le cadre des TIC centrales et des objectifs administratifs du groupe LEDVANCE.

- Nous transférons également vos données personnelles aux destinataires suivants :

des prestataires de services soigneusement sélectionnés et contrôlés, tels que les prestataires de services informatiques, votre grossiste (qui s'occupe du traitement de l'avoir) ; ces prestataires de services traitent les données à caractère personnel exclusivement en notre nom et conformément à nos instructions sur la base d'accords contractuels pour le traitement des données à caractère personnel ; d'autres tiers (tels que les autorités gouvernementales) si nous y sommes légalement obligés.

Conditions de l'action

LEDVANCE Think Smart 01.03.2021 – 31.12.2022

1. Cette promotion se déroule du 01.03.2021 au 31.12.2022 inclus et s'adresse aux installateurs qui retirent des produits LEDVANCE auprès de leur grossiste LEDVANCE au Benelux ;

2. Pendant cette période, LEDVANCE Benelux remboursera 10,00 € HT par produit des coûts de montage des luminaires et composants LEDVANCE de la série : BIOLUX, Vivares DALI, Vivares Zigbee et 50,00 € pour le Controlunit de BIOLUX et Les systèmes VIVARES.

Pendant cette période, LEDVANCE Benelux rembourse 5,00 € hors TVA par produit frais d'installation des autres LEDVANCE DALI + WiFi Luminaires indoors et OSRAM Composantes du LMS.

Pendant cette période, LEDVANCE Benelux remboursera 2,50 € hors TVA par produit de la coûts de montage du système Connected LED Tubes (Zigbee 3.0 LED tubes / LEDVANCE (capteurs HB/LB)

3. Remboursement maximum de 1.000 € net, hors TVA, par projet envoyé et approuvé (un aperçu des produits participants est disponible sur demande)

4. L'installateur participant peut envoyer au maximum 2 projets ;

5. Après communication du projet, LEDVANCE reçoit des photos et des informations complémentaires sur le lieu où les luminaires sont installés ;

6. Après accord écrit pour publication mondiale dans les médias LEDVANCE (le document est présenté par LEDVANCE), la photo du projet est décidée de commun accord ;

7. Sans communication des données, des photos et de l'accord pour publication, aucun remboursement n'est accordé ;

8. Une fois les points 5 et 6 réalisés, l'installateur peut présenter le montant en envoyant le formulaire de déclaration dûment complété accompagné d'une copie de la facture des luminaires LEDVANCE achetés auprès du grossiste LEDVANCE. Dépôt de la demande jusqu'au 31.03.2023 au plus tard ;

9. Le remboursement est effectué après approbation et par le biais de note(s) de crédit que l'installateur recevra via le grossiste LEDVANCE, au plus tard le 30.04.2023 ;

10. LEDVANCE Benelux se réserve le droit de refuser (après contrôle) la publication d'un projet.